



## EXTRAIT DE DELIBERATION PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS D'EPINAL, CŒUR DES VOSGES

N°31/2024

L'an deux mille vingt quatre  
Le Jeudi 3 octobre à 18h

OBJET

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du jeudi 26 septembre 2024, le Comité du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays d'Epinal, Cœur des Vosges, dûment convoqué, s'est à nouveau réuni au siège de la collectivité – Maison de l'Habitat et du Territoire, 1, avenue Dutac - EPINAL (88000), sous la présidence de M. Yannick VILLEMIN

**RESSOURCES  
HUMAINES**

-----

Rémunération des  
guides Pays d'Art et  
d'Histoire

M. Dominique MOUGIN est nommé secrétaire de séance.

**SONT PRESENTS**

ARNOULD Nicole, CHAMPAGNE Patricia, D'ALGUERRE Sylvie, GRASSER Jacques, MOUGIN Dominique, SALVADOR Victorio, SOURDOT Jacques, VILLEMIN Yannick.

**DATE DE  
CONVOCAION**

27/09/2024

**NOMBRE DE  
DELEGUES  
EN EXERCICE**

54

**SONT EXCUSES**

ADAM Christian, AIGLE Alain, AULEN Christian, BAILLY Pierre, BALAUD Frédéric, BALDUCCI Dominique, BEDON Julie, BEGEL Jean-Pierre, BEN OMRANE Adel, BERTOCCHI Franck, BERTRAND Hervé, BŒUF Stéphane, BOGARD Gérard, BOURDON Claude, BOXBERGER Jean-Daniel, BROT Alexia, CASSAGNE Philippe, CHANAUX Jean-Paul, CHOLEY Bertrand, CLAUDON Philippe, COLNE Jacques, COMBEAU Jean-Michel, COTTEREAU Jacques, CREUSILLET Marie-Claire, DEL GENINI Elisabeth, DESVERNES Yves, DIDELOT Jean-Claude, DIDIERJEAN Emilie, DREVET Frédéric, DURUPT Thierry, FATET Pascal, FOURNIER Michel, FRANCOIS Gilbert, FRESSE Isabelle, GAILLOT Thierry, GARCIN Daniel, GENTY Catherine, GEORGE Dominique, GRANDVALLET François, GREMILLET Lydie, GREWIS Vanessa, GUELAFF Kevin, GUILLAUMEY Jean-Marie, GUPPILLOTTE Jean-Pierre, HATIER Maurice, HETT Paul, HUMBERT Nicolas, JACQUEL Catherine, JACQUOT Michel, JEANDEL-JEANPIERRE Ghislaine, JOURDAIN Benoît, LABAT Antoine, LAPORTE Irène, LASSERONT Elisabeth, LAURENT Annick, LAURENT Carole, LEMARQUIS Christine, LEMESLE Christophe, LEROY Patrick, LOUIS Claude, MARCOT Véronique, MARQUAIRE Dominique, MARTIN Eric, MARTINET Jean-Luc, MATHEY Myriam, MENNECIER Henri, MERONI Alain, MICHEL Lucette, MONCHIERI Marine, MULLER Stéphanie, MUNIERE Jean-Luc, NARDIN Patrick, NEXON Gilles, PAGEL Nicolas, PARVE Emmanuel, PIERILLAS Patrick, PETIT Jean-Paul, PHILIPPE Jean-Pierre, PIERRE Gabriel, POIRIER Stéphanie, RETOURNARD Philippe, RICHARD Xavier, ROBIN Patrice, ROCHE Monique, ROUSSEL Alain, SAVOY Violette, SIMONIN Stéphane, SMAINE Margot, SOLTYS Philippe, SYLVESTRE Jean-Claude, SYLVESTRE Pierre, TANNEUR Céline, THIEBAUT Christine, THIERY François, THOMAS Dominique, THOMAS Philippe, TIHAY Jean-Christophe, TOUSSAINT Michel, VAGNE Daniel, VAGNER Patrick, VARIN Gilles.

**NOMBRE DE  
PRESENTS**

8

**NOMBRE DE  
POUVOIRS**

0

**NOMBRE DE  
VOTANTS**

8

**NOMBRE DE  
SUFFRAGES  
EXPRIMES**

8

## RAPPORT DU PRESIDENT

Envoyé en préfecture le 04/10/2024

Reçu en préfecture le 04/10/2024

Publié le



ID : 088-200048726-20241003-DELIB31\_2024-DE

Monsieur le Président s'exprime comme suit :

Considérant le code des collectivités territoriales ;

Considérant l'avis du Bureau du 16 septembre 2024 ;

Considérant la nécessité de renforcer l'attractivité des missions de guide assurée dans le cadre du label Pays d'Art et d'Histoire animé par le PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges ;

Considérant la nécessité d'abroger la délibération n°23/2021 du 26 août 2021 relative à la délibération des guides Pays d'Art et d'Histoire ;

Il est proposé de revoir, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 les conditions de rémunération des guides intervenant au titre du label Pays d'Art et d'Histoire :

- Forfait de préparation pour une nouvelle visite : 14h (SMIC horaire) ;
- Forfait de prise en main pour une visite existante : 5h (SMIC horaire) ;
- Rémunération de prestation : 30€/heure sans carte de guide conférencier et 35€/heure avec carte de guide conférencier.

Il est proposé aux membres du comité syndical :

- D'adopter le rapport du Président ;
- D'abroger la délibération n°23/2021 du 26 août 2021 ;
- De dire qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 les conditions de rémunération des guides intervenant au titre du label Pays d'Art et d'Histoire sont les suivantes :
  - Forfait de préparation pour une nouvelle visite : 14h (SMIC horaire) ;
  - Forfait de prise en main pour une visite existante : 5h (SMIC horaire) ;
  - Rémunération de prestation : 30€/heure sans carte de guide conférencier et 35€/heure avec carte de guide conférencier.

## DELIBERATION

Après avoir entendu le rapport du Président et en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité,

**ADOPTENT l'exposé de Monsieur le Président ;**

**VALIDENT l'abrogation de la délibération n°23/2021 du 26 août 2021 ;**

- **DISENT qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 les conditions de rémunération des guides intervenant au titre du label Pays d'Art et d'Histoire sont les suivantes :**
  - **Forfait de préparation pour une nouvelle visite : 14h (SMIC horaire) ;**
  - **Forfait de prise en main pour une visite existante : 5h (SMIC horaire) ;**
  - **Rémunération de prestation : 30€/heure sans carte de guide conférencier et 35€/heure avec carte de guide conférencier.**

Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,



Yannick VILLEMINE